

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur des formations et de la vie étudiante du 22 juillet 2026.

DECIDE

Article 1er

Le jury de diplomation examine les situations des élèves ingénieurs et des apprentis-ingénieurs ayant validé tous leurs semestres de formation, et vérifie qu'ils satisfont bien à l'ensemble des conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur telles que définies par le règlement de scolarité en vigueur.

Article 2

Sont nommés membres du jury de diplomation pour l'année universitaire 2026-2027 les enseignants suivants :

- | | |
|---|--------------------|
| - BOUKHALFA Mourad – <i>Président du Jury</i> | - RENOU Bruno |
| - COUSIN Jean | - RIVOALEN Elie |
| - COUVE-BONNAIRE Samuel | - VERNIERES Lamiae |
| - DEL MONDO Géraldine | - ZIDANI Hasnaa |
| -HADJADJ Abdellah | |

Article 3

Le jury de diplomation est présidé par le directeur de l'INSA Rouen Normandie.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury est présidé par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

Article 4

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 22 juillet 2026



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA